

Par Yaël Haddad

Dans le cadre d'une démarche de gestion durable de leurs territoires, de plus en plus de collectivités territoriales développent l'écopâturage, qui consiste à assurer l'entretien de sites par des animaux domestiques. Des règles précises sont à suivre pour obtenir un résultat intéressant sur le plan écologique et paysager, tout en respectant le confort des animaux et la réglementation sanitaire.

L'ESSENTIEL

- L'écopâturage est une technique permettant d'utiliser des animaux domestiques pour entretenir des sites fragiles ou difficiles d'accès.
- Elle présente de multiples avantages sur le plan environnemental et permet de créer du lien social.
- Mais certaines règles doivent être respectées pour une bonne efficacité et pour le bien-être des animaux.

Moutons, chèvres et vaches, nouveaux alliés des collectivités

La pratique de l'écopâturage dans les collectivités territoriales consiste à installer des animaux domestiques, vaches, moutons ou chèvres sur des espaces publics pour les entretenir. Les communes et départements inscrits dans une démarche de gestion différenciée et durable de leurs territoires ont eu tendance à développer ce mode de gestion ces dernières années car il présente de nombreux avantages pour traiter des espaces difficiles d'accès ou fragiles sur le plan écologique, comme c'est le cas, par exemple, des accotements d'infrastructures routières, des friches urbaines ou des zones humides.

L'écopâturage, des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux

En premier lieu, l'écopâturage réduit l'impact environnemental des travaux d'entretien du fait de son utilisation en lieu et place d'engins mécaniques, de l'absence de production de déchets, ainsi que de pollutions aériennes et sonores. Il aide également à limiter le développement de certaines espèces non désirables car peu favorables à la diversité des milieux (plantes nitrophiles ou plantes envahissantes), sans avoir recours à des traitements chimiques ou des campagnes d'arrachage coûteuses en matériels et main-d'œuvre. La présence d'animaux favorise la conservation de milieux ouverts ainsi que certaines populations animales peu fréquentes

en ville et pourtant intéressantes sur le plan de la diversité biologique (insectes coprophages, oiseaux insectivores, champignons...). Autre aspect positif, l'écopâturage donne une occasion aux gestionnaires de sensibiliser les populations et en particulier les enfants sur les actions qu'ils mènent en faveur de l'environnement et de créer du lien entre les générations, du fait du caractère attractif des animaux.

Quels animaux pour quels usages ?

Selon les espèces, l'impact des bêtes sur les milieux va changer, d'une part, du fait de leur gabarit et donc du niveau de piétinement du sol ; d'autre part, en fonction du type de végétaux dont ils sont friands. La vache Pie noire bretonne est bien adaptée aux prairies humides, tout comme la Nantaise. Pour maîtriser les populations de plantes envahissantes comme la

▼ Moutons Lande de Bretagne, l'une des races locales utilisées pour l'écopâturage.



© YH

L'expérience du conseil général de la Seine-Saint-Denis

La direction de la Nature, des paysages et de la biodiversité du conseil général de Seine-Saint-Denis a mis en place deux expériences d'écopâturage. Sur le parc de la Haute-Ile, l'objectif est de contenir le développement de la friche pour favoriser et maintenir les oiseaux sur place. Chaque année, deux parcelles sont pâturées (une par des vaches, l'autre par des moutons) et deux sont au repos. Le coût annuel de mise à disposition des animaux est de 11 000 euros (pour une soixantaine de moutons et quatre vaches), auxquels il faut ajouter 60 000 euros pour les soins (y compris les frais vétérinaires), les déplacements sur site, la fourniture et la gestion des clôtures, la surveillance du troupeau. Sur le parc du Sausset, le but est de renforcer l'attrait paysager et de maintenir l'intérêt écologique d'une prairie sèche en évitant sa fermeture. C'est la chèvre des fossés qui a été retenue pour son efficacité vis-à-vis des jeunes ligneux et des plantes envahissantes. Le coût global pour quatorze têtes est estimé à 5 600 euros (pour 3 ha).

renouée du Japon, Pie noire et chèvres des fossés sont intéressantes. Pour les chèvres, il est possible de les attacher à un piquet à l'aide d'un collier et d'une chaîne pour limiter leur champ d'action, à condition de les déplacer régulièrement. Le mouton est utile dans les prairies calcaires sèches ou les prairies mésophiles bien drainées. « Il est indispensable de prévoir un nombre limité de bêtes, de l'ordre de 1 à 0,5 UGB par hectare. Car l'objectif est d'aboutir à une gestion extensive du site avec un impact non destructeur des sols et des milieux et ce même lorsqu'il s'agit de maîtriser la présence de plantes envahissantes » souligne Alain Divo, paysagiste gérant de l'entreprise EcoTerra. Autre recommandation de ce pionnier de l'écopâturage dans les collectivités territoriales (depuis 1997), l'utilisation de races locales, telles que la chèvre des fossés (régions Ile-de-France, Bretagne, Normandie), la chèvre de Rove (Languedoc-Roussillon), la vache Nantaise ou la Pie noire bretonne, le mouton Lande de Bretagne ou le mouton d'Ouessant, (Bretagne, Pays de la Loire) ou le Solognot (région Centre). Il s'agit de travailler avec des races rustiques et c'est aussi une occasion de participer à la préservation de races domestiques françaises en voie de disparition... Dernier point à ne pas négliger pour travailler dans le respect de la réglementation et du bien-être des animaux : il est nécessaire que les personnels qui s'occupent des bêtes aient reçu une formation spécifique en zootechnie, afin d'être au fait des aspects administratifs et réglementaires liés à l'utilisation des animaux dans les espaces publics. En particulier, l'origine des animaux doit être connue, grâce à un marquage (bague ou puce) de chaque bête et à une inscription dans un registre. Une surveillance sanitaire annuelle comprenant l'administration de vaccins et une vermifugation est obligatoire. De plus, le convoyeur chargé du transport des animaux doit posséder un certificat d'aptitude professionnelle au transport d'animaux vivants et doit être agréé.

Mettre en place un plan de gestion global

L'utilisation de l'écopâturage par les collectivités territoriales doit s'intégrer dans une démarche générale de gestion différenciée des territoires, afin d'optimiser son efficacité et de faciliter la planification de la présence des animaux sur les sites et leur rotation. En effet, il n'est générale-



▲ Chèvres des fossés.

© A. Divo

ment pas recommandé que les troupeaux soient installés à demeure sur un lieu, pour éviter des risques de piétinement intense des sols et l'appauvrissement des milieux. En préalable à la mise en place de troupeaux, il est nécessaire d'avoir réalisé un état des lieux avec un inventaire faune/flore, une analyse des dynamiques végétales et une évaluation des problématiques présentes (difficultés d'accès, contraintes de sol spécifiques, présence de plantes invasives...). Cette étape permettra de mettre en place un programme d'entretien adapté au contexte et aux objectifs du gestionnaire. Par la suite, la réalisation de nouveaux relevés tous les deux à cinq ans selon les cas, aidera à mesurer concrètement l'impact de ce mode de gestion sur la biodiversité du site et de faire évoluer le plan de gestion, si les résultats attendus ne sont pas probants.

En règle générale les animaux sont présents durant la saison végétative (printemps à automne) mais la période et la durée d'installation varient en fonction des problématiques à traiter. Ainsi, pour lutter contre des plantes telles que la renouée du Japon, il faut installer les animaux à partir du mois de mai et jusqu'à fin octobre. Pour améliorer la biodiversité d'une pelouse, on travaillera dès le mois d'avril et jusqu'à fin novembre. À noter, qu'il est recommandé de clôturer les pâtures, non pas pour éviter que les animaux ne se sauvent mais pour les protéger des chiens errants ou d'un public trop entreprenant. ■

QU'EST-CE QUE C'EST ?

- **Plantes nitrophiles** : plantes consommatrices d'azote.
- **Insectes coprophages** : insectes se nourrissant des déjections animales.
- **UGB** : unité de gros bétail, employée pour comparer des effectifs animaux de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon leur alimentation.

POUR EN SAVOIR PLUS

- « Traité d'écopaysage. Gestion écologique des parcs, jardins et paysages. Production de biodiversité », Alain Divo, Franck Jault, 2013.
- Association entretien nature territoire : <http://entretien-nature-territoire.fr>. L'association organise la deuxième édition des Rencontres nationales de l'écopâturage le 16 octobre 2014 au lycée Jules Rieffel de Saint-Herblain (Loire-Atlantique).